



santé  
famille  
retraite  
services

G-II

# Définition des populations étudiées

## Enquête au 1/12 de 1982 (enquête MSA)

Ensemble des salariés agricoles (n=13 459)

*Il s'agissait d'une enquête nationale de médecine du travail, qui s'est déroulée d'avril 1982 à mars 1983 auprès des salariés agricoles afin d'avoir une meilleure connaissance des problèmes de santé. Les salariés dont le mois de naissance correspondait à celui qui avait été retenu (attribution à chaque caisse participante d'un mois de l'année, pris au hasard) et examinés lors de la visite systématique ont été inclus dans cette étude. Les risques professionnels ont été recensés en considérant la notion d'exposition habituelle au risque.*

## Champ total 1994 (enquête SUMER)

Ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie et du régime agricole (n=2 215 salariés agricoles).

## Champ total 2003 (enquête SUMER)

Ensemble des salariés du régime du commerce et de l'industrie, du régime agricole (n=1 615 salariés agricoles), des hôpitaux publics, de la Poste, d'EDF-GDF, de la SNCF et d'Air-France.

## Agriculture

Définition selon la nomenclature des activités économiques : ensemble des postes en agriculture, de la chasse, sylviculture, exploitation forestière. Ce secteur concerne le régime agricole et le régime du commerce et de l'industrie.

Sont donc inclus les salariés agricoles en culture-élevage (secteur 1-2), des travaux forestiers (secteur 3) et une partie des divers (secteur 9).

## Industries agricoles et alimentaires (IAA)

Définition selon la nomenclature des activités économiques : ensemble des industries de la viande, du lait, des boissons, du tabac, les boulangeries-pâtisseries (industrielles ou artisanales) et les autres industries alimentaires telles que l'industrie du poisson, des fruits et légumes, des corps gras, le travail des grains, la fabrication d'aliments pour animaux, ... Ce secteur concerne le régime agricole et le régime du commerce et de l'industrie.

Sont donc inclus les salariés agricoles de la coopération (secteur 6-7).

## Régime agricole (RA)

Ensemble des salariés agricoles.

## 1-2 CULTURE ET ELEVAGE

- 110 Cultures spécialisées :** cultures légumières de plein champ intensives, maraîchage, pépinières (forestières, de jeunes plants, fruitières et diverses), arboriculture, horticulture florale et d'ornement, ramassage de produits végétaux en dehors des exploitations agricoles (fruits et fleurs sauvages, plantes médicinales, ...).
- 120 Champignonnières :** ensemble des caves à champignons (culture en sacs, caisses ou grands conteneurs surtout ; culture traditionnelle du champignon (constitution de meules dans les galeries des caves) rare.
- 130 Elevage spécialisé de gros animaux :** élevages d'équidés domestiques, de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, élevage et dressage de gros chiens.
- 140 Elevage spécialisé de petits animaux :** aviculture (poules, pintades, dindes, cailles, faisans, perdrix, pigeons, canards, oies, ...), cuniculiculture (lapins), apiculture (abeilles), pisciculture (poissons), sériciculture (élevage des vers à soie et récolte des cocons), héliciculture (escargots), élevage d'animaux à fourrure, d'animaux de laboratoire, de grenouilles, de petits chiens, élevage des insectes, pêcheurs en eau douce.
- 150 Entraînement, dressage, haras :** établissement d'entraînement, de dressage, d'équitation et de louage de chevaux, sociétés de courses, associations, centres et clubs hippiques mettant des chevaux à disposition de leurs membres et clientèle, élevage et dressage de chiens, d'animaux sauvages ou exotiques en vue de la vente ou de la présentation directe au public, ...
- 160 Conchyliculture :** ostréiculture (huîtres), mytiliculture (moules) et production d'autres coquillages, production de naissains (jeunes mollusques), pêcheurs à pied, goémoniers, ...
- 170 Marais salants :** marais maritimes exploités pour la récolte du sel marin.
- 180 Cultures et élevages non spécialisés (cultures normales) :** cultures avec ou sans élevage associé à l'exception de ceux appartenant aux catégories précédentes. Polyculture, cultures générales (céréales, plantes fourragères, pommes de terre, betteraves industrielles, lin, chanvre, oléagineux, riz, ...), exploitations d'herbage ou de pâturage.
- 190 Viticulture :** activités d'exploitation des vignes et de récolte du raisin (raisin de cuve, raisin de table).

## 3 TRAVAUX FORESTIERS

- 310 Sylviculture :** exploitations mettant en valeur le patrimoine forestier (aux fins notamment de production de bois sur pied) à l'exclusion des pépinières incluses dans le secteur culture et élevage et du personnel de l'Office National des Forêts. Toutes les entreprises effectuant des opérations d'entretien normal et de culture des arbres autres que celles visant l'abattage à des fins de vente ou de conditionnement.
- 320 Gemmage**
- 330 Exploitations de bois :** exploitations et leurs salariés effectuant les travaux énumérés à l'article R 1144-3 du code rural, les exploitants forestiers - négociant en bois.
- 340 Les scieries fixes :** scieries dont l'activité exclusive ou du moins principale est la production de bois brut de sciage, scieries liées à une exploitation forestière mais géographiquement installées sur un lieu distinct des coupes et procédant aux opérations de sciage.

## 4 ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES (ETA) ET JARDINS ESPACES VERTS (JEV)

- 400 Entreprises de travaux agricoles :** entreprises de défonçage, défrichage, labourage, hersage, semage, brisage, sarclage, fauchage, ramassage des récoltes sur les exploitations, battage, bottelage et pressage, entreprises de traitement des arbres fruitiers, vignes et autres cultures, syndicats de marais, entreprises d'irrigation et de drainage des sols, ...
- 410 Entreprises paysagistes - reboisement :** entreprises effectuant des travaux de reboisement, de création, de restauration, et d'entretien de parcs, jardins et espaces verts.

## 5 ARTISANAT ET RURAL

- 500 Artisans ruraux du bâtiment :** puisatiers et métiers du bâtiment (carreleurs, charpentiers, chauffagistes, couvreurs, électriciens, maçons, menuisiers, peintres, plâtriers, plombiers, réparateurs de bâtiments, serruriers, vitriers, ...)
- 510 Autres artisans ruraux :** entreprises artisanales rurales de fournitures et d'entretien de matériels (bourelleur-sellier, charron, cordier, forgeron, maréchal-ferrant, mécanicien, osiériste-vannier, réparateur d'instruments agricoles, sabotier-galochier, tonnelier, ...) et les autres entreprises artisanales rurales (bouilleurs de crus, distillateurs ambulants, champagnisateurs, évaronneurs, pédicures de bovins, tondeurs de moutons, ...).

## 6-7 COOPERATION

- 600 Stockage et conditionnement de produits autres que les fleurs, fruits et légumes :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de stockage et de conditionnement de produits agricoles (stockage des céréales et oléagineux en l'état, ...).
- 610 Approvisionnement produits divers :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole d'approvisionnement en produits divers (pesticides, plants et semences, aliments du bétail, ...).
- 620 Collecte, distribution et traitement des produits laitiers :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de traitement des produits laitiers (laiteries, beurrieres, fromageries, cadéineries, fabrication de poudre de lait et autres transformations du lait).
- 630 Traitement de la viande sauf de la volaille :** opérations de découpe, désossage, conserverie.
- 640 Conserveries de produits autres que la viande :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de conserverie (fruits et légumes, lyophilisation et déshydratation).
- 650 Vinification :** opérations de transformation de raisin ou de jus de raisin en vin (éraflage, macération, fermentation) jusqu'à l'embouteillage.
- 660 Insémination artificielle :** coopératives agricoles d'élevage et d'insémination artificielle.
- 670 Distillation :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole ou sociétés mixtes d'intérêt agricole de sucrerie ou distillerie (vins, alcools, fruits, parfums, ...).
- 680 Meunerie, panification :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole effectuant des opérations de transformation des céréales en farine puis en pain.
- 690 Stockage et conditionnement de fleurs, fruits et légumes :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole de stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes.
- 760 Traitement des viandes de volaille :** coopératives agricoles, sociétés d'intérêt collectif agricole et sociétés mixtes d'intérêt agricole effectuant des opérations d'abattage, de découpe et de transformation des viandes de volaille.
- 770 Coopératives diverses :** coopératives autres que celles citées précédemment.

## 8 ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES (OPA)

- 801 Mutualité agricole (bureau) :** organismes de mutualité agricole (y compris Unions et Fédérations, employés des Associations de médecine préventive agricole) et personnel des comités départementaux des prestations sociales agricoles et des commissions du contentieux agricole rémunéré par les MSA.
- 811 Crédit agricole (bureau) :** caisses de crédit agricole, Unions et Fédérations du crédit agricole.
- 821 Autres organismes professionnels agricoles (bureau) :** chambres d'agriculture, centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, syndicats agricoles, associations syndicales de propriétaires à objet agricole, comités, coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole d'habitat rural et tout groupement professionnel agricole quelle que soit la forme juridique.
- 830 SICAE**

## 9 ACTIVITES DIVERSES

- 900 Gardes-chasses, gardes-pêche :** individus occupés par des particuliers, des personnes morales non agricoles de droit public ou de droit privé et par des fédérations départementales de chasse et de pêche.
- 910 Jardiniers, jardiniers-gardes de propriété, gardes-forestiers :** individus occupés par des particuliers, des personnes morales non agricoles de droit public ou de droit privé et les ouvriers entretenant des parcours de golf.
- 920 Organismes de remplacement et entreprises de travail temporaire**
- 940 Organismes membres bénévoles**
- 950 Etablissements privés d'enseignement technique agricole**
- 970 Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé**
- 980 Travailleurs handicapés des CAT**